

Nom : M. Tremblay

« Construction résidentielle chantiers isolés / Baie James / Nunavik » :

Métier : charpentier, 160

Syndicat : FTQ local 9

Niveau : compagnon

Statut : célibataire

Heures travaillées : 40

Taux horaire : 45,98 \$

Gains de l'employé		Coûts de l'employeur	
1. Salaire brut	1 839,20	1 839,20	Taux horaire x le nombre d'heures travaillées
2. Indemnité de vacances	239,10	239,10	Salaire brut x 13,0% de vacances
3. Avantages imposables 1	111,76		2,794 \$ x le nombre d'heures - Électricien et inst.syst.sécurité 2,820\$
4. Indemnité pour l'équipement de sécurité	26,00	26,00	0,65\$ x le nombre d'heures - Ce montant est NON IMPOSABLE
Total des gains payables de l'employé	2 104,30	2 104,30	Somme du salaire brut + indemnité de vacances + indemnité équip. sécurité
Retenues sur la paie de l'employé		Autres coûts de l'employeur	
5. Régie des rentes du Québec (RRQ)	133,73	133,73	(Salaire brut+ vacances+ avantages imposables- 67,30 \$) x 6,30 %
6. Assurance-emploi (A-E)	27,02	37,83	Employé : (salaire brut + vacances) x 1,30 % Employeur : (salaire brut + vacances) x 1,30% x 1,4
7. Régime québécois d'assurance parentale (RQAEP)	8,94	12,51	Employé : (salaire brut + vacances) x 0,430% Employeur : (salaire brut + vacances) x 0,602 %
8. Fonds des services de santé (FSS)		36,14	(Salaire brut+ vacances+ avantages imposables) x 1,65 %
9. Prélèvement CCQ	15,59	15,59	(Salaire brut + vacances) x 0,75 %
10. Cotation syndicale	24,39		Voir guide de calcul des cotisations syndicales. Pour le local 9 de la FTQ, le calcul de la cotation est le suivant: 50 % d'une heure travaillée + 0,035 \$ par heure travaillée
11. Avantages sociaux: Retraite	178,56	198,40	Employé: 4,464 \$ x le nombre d'heures Employeur: 4,96 x le nombre d'heures
Avantages sociaux: Médecin	27,20	117,20	Employé: 0,68 \$ x le nombre d'heures Employeur : 2,93\$ x le nombre d'heures
12. Taxe de 9 % sur les assurances	2,45	10,55	Employé: 9% x 0,68\$ x le nombre d'heures Employeur : 9% x 2,93\$ x le nombre d'heures
13. Impôt fédéral	201,15		(Salaire brut + vacances - (retenues 9, 10, 11) - Voir table d'imposition
14. Impôt provincial	271,10		(Salaire brut + vacances + avantages imposables - (retenues 11) - Voir table d'imposition
15. Cotation AECQ		1,20	0,03 \$ x le nombre d'heures
16. CNESST- santé et sécurité du travail		120,11	(Salaire brut+ vacances+ avantages imposables) X taux (unité 80110: 6,08 %) max:1975,46\$ (Salaire brut+ vacances+ avantages imposables) (max annuel 103 000\$)
17. Fonds d'indemnisation		0,80	0,02 \$ x le nombre d'heures
18. Fonds de formation		8,00	0,20\$ x le nombre d'heures
19. Fonds de qualification		-	Rien dans le cas du charpentier-menuisier
20. Indemnité de vacances	239,10		Les vacances sont enlevées ici, car l'employeur remet ce montant à la CCQ
21. Contribution sectorielle résidentielle		1,72	0,043 \$ x le nombre d'heures
Total des retenues	1 129,23	693,78	Autres coûts pour l'employeur
Salaire net employé	975,07	2 798,08	Coût global de la main-d'œuvre pour l'employeur
		69,95	coût horaire moyen(coût global divisé par 40 heures)

1 Les avantages imposables (au provincial) sont dans cette grille pour les fins de calcul des coûts de l'employeur.